

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
 DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

BINIC-ETABLES-SUR-MER

Délégation Départementale des Côtes d'Armor
 Département Santé-environnement

Saint Briec, le 20 février 2024

SBA - DSP1 - SECTEUR NORD

(0721)

Prélèvement	Type Code Nom	02200230738	Prélevé le : jeudi 14 décembre 2023 à 11h48				
Installation	UDI	000709 BINIC - ETABLES	par : LABO				
Point de surveillance	S	0000001201T BINIC - LA COUDRAIE	Type visite : D1				
Localisation exacte	(terrain pétanque)		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS				
Désinfection	Flambage						
Mesures in situ :			Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
				<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES							
Aspect (qualitatif)			0 qualitatif				
Couleur (qualitatif)			0 qualitatif				
Odeur (qualitatif)			0 qualitatif				
Saveur (qualitatif)			0 qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL							
Température de l'eau			10,4 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE							
pH			8,3 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION							
Chlore combiné			0,06 mg(Cl ₂)/L				
Chlore libre			<0,05 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total			0,06 mg(Cl ₂)/L				

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme P. RIOU)

Type d'analyse : D1 (Code SISE : 00228359)	Dossier : 231212127737011	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Coloration		<5 mg(Pt)/L			15,00
Turbidité néphélogéométrique NFU		<0,1 NFU			2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Carbonates		<12,2 mg(CO ₃),			
Hydrogénocarbonates		88 mg/L			
pH		8,2 unité pH		6,50	9,00
Titre alcalimétrique		<1 °f			
Titre alcalimétrique complet		7,2 °f			
Titre hydrotimétrique		16 °f			
FER ET MANGANESE					
Fer total		15 µg/L			200,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C		446 µS/cm		200,00	1100,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	9,3 µg/L				200,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,04 mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,36 mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	18 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	37 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	21 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100mL)				0
Coliformes thermotolérants/100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Paramètres stabilisés et/ou filtrés : bromates, chlorites, chlorates, sulfures, dureté, MO, Mercure, métaux et minéraux, NO3, NO2, NH4, COT/COD, PO4, chlorophylle, CrVI, cyanures-Turbidité : les valeurs inférieures à 0.3 sont données à titre indicatif

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00230738)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. La mesure de désinfectant réalisée au moment de ce contrôle met en évidence l'ABSENCE DE CHLORE LIBRE résiduel. La présence de désinfectant résiduel est nécessaire dans l'eau distribuée afin de limiter le développement de la biomasse et pour se prémunir des proliférations bactériennes sur le réseau. Il convient de veiller à s'assurer de la présence de traces de chlore libre en quantités suffisantes en tout point de la distribution par des contrôles réguliers et à la surveillance des installations de désinfection (objectif souhaitable : 0,1 mg/l de chlore libre en tout point de la distribution).